



بلدية تفرغ زينه

Commune de Tevragh Zeina



**Avis de Consultation
pour le Fermage du Restaurant Municipal
N° : 007/CTZ/2026**

La Commune de Tevragh-Zeina informe les personnes physiques et morales intéressées qu'elle lance une consultation portant sur la mise en fermage de son restaurant municipal, situé à la mairie, à un opérateur capable d'en assurer l'exploitation et la gestion.

1. Objet :

Choisir un opérateur pour gérer et exploiter le restaurant avec les équipements et installations existants.

2. Durée :

Le contrat est prévu pour 3 ans, renouvelable.

3. Loyer :

Chaque candidat doit proposer un loyer mensuel, avec un montant minimum de 20000 MRU fixé par la Commune. Une caution de garantie équivalente au loyer retenu sera également exigée.

4. Charges :

L'opérateur prendra à sa charge les dépenses de fonctionnement, notamment eau, électricité, entretien, personnel, taxes et autres frais de gestion.

5. Dossier de candidature :

— Il doit notamment comprendre

- Une demande de participation,
- Une pièce d'identité, les documents légaux de l'entreprise si nécessaire,
- Les références dans la restauration,
- Une proposition financière,
- Une déclaration sur l'honneur.
- Visite des lieux : les candidats peuvent visiter le restaurant avant la date limite indiquée dans l'avis.

6. Dépôt des offres : les offres doivent être rédigées en arabe ou en français, placées dans une enveloppe fermée portant la mention prévue, déposées au siège de la Commune au plus tard 21/09/2026 à 12h00.

LE MAIRE